



Pour faire suite aux attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015, le REF a été sollicité par plusieurs radioamateurs afin de montrer la solidarité de notre communauté par des actions sur l'air. Le REF témoigne, au titre d'association loi 1901, sa solidarité aux victimes au travers de son site web relayé par son compte twitter sur les réseaux sociaux, de manière sobre, discrète et digne. À notre sens, il n'y a rien à faire de plus au niveau du service amateur et surtout, nous devons conserver l'intégrité de notre statut sur les bandes amateurs qui se veut apolitique et laïc. L'expression des radioamateurs sur l'air est limitée par le Règlement des Radiocommunications, termes repris dans notre réglementation qui ne nous autorise pas à aborder ces sujets sur les bandes de fréquences qui nous sont attribuées. Nous vous recommandons d'en respecter les termes.

Dans ce contexte, les manifestations de solidarité sont personnelles et doivent le rester. Elles relèvent de la responsabilité citoyenne de chacun. L'Internet, les réseaux sociaux, les sites, blogs et forum généralistes sont des vecteurs de la parole du citoyen et peuvent être utilisés pour véhiculer les sentiments qui nous animent dans ce moment de solidarité et d'union.

Le Service Communication

---